

1^{er} tour le 12 septembre 2017

2d tour le 12 octobre 2017 (le cas échéant)

Nombre de sièges à pourvoir : 12

Le nouveau CROA d'Auvergne-Rhône Alpes, issu de la fusion des CROA Auvergne et Rhône-Alpes est composé de 24 membres.

Toutefois, pour la seule période transitoire de 2017 à 2020, ce nouveau conseil régional sera composé de 30 membres : 18 conseillers non sortants issus des anciens conseils régionaux et 12 nouveaux conseillers à élire lors de ces prochaines élections.

18 conseillers non sortants

CROA Auvergne : Didier Allibert, Joëlle Lechuga, Michel Mouraire, Carole Porte, Bruno Reyne, Flavien Bonnicel, Philippe Chevaleyrias, Danielle Gil et Porfirio Franco Pontes

CROA Rhône-Alpes : Linda Ayдостian, Thierry Binachon, Vincent Bressy, Ghislaine Giraud, Maryelle Mathevot-Buiron, Johann Maurin, Christophe Millet, Catherine Poullain et Frédéric Ragot

**Conseillers sortants ou
démissionnaires rééligibles**

CROA Auvergne : José-Javier Andiano, Rodolphe Celiqua, Jean-Pierre Juillard, Dominique Lerner, Bernard Lion, Olivier Ouvry, Olivier Rouyer et Claire Serin

CROA Rhône-Alpes : Nabil Ben Salem, Noël Brunet, Christian Collard, Pascal Legrand, Roland Marques, Stephen Martres, Philippe Maurin, Mireille Michel, François Ortis, Slim Souabni, Mikaël Barberet (démissionnaire), Patrick Bonner (démissionnaire), Jean-Yves Clément (démissionnaire), Jean-Marc Cottin (démissionnaire) et Anthony Girard (démissionnaire)

**Conseiller sortant non
rééligible**

CROA Auvergne : Gilles Alexandre (radié)

RÈGLES DE VOTE

L'électeur peut voter blanc.

L'électeur ne peut voter pour un nombre de candidats supérieur au nombre de sièges à pourvoir.

Les listes peuvent être panachées. Dans ce cas, l'électeur respecte, sous peine de nullité de son vote, les règles cumulatives relatives à la parité et à la représentativité des territoires.

- Les règles de la parité imposent de voter pour un nombre de femmes ou d'hommes compris entre zéro et la moitié au plus du nombre de sièges à pourvoir, **soit entre 0 et 6 femmes et 0 et 6 hommes.**
- Les règles de la représentativité des territoires imposent de voter pour **5 candidats minimum établis dans 5 départements différents**, puisque la région comporte 12 départements.

SOMMAIRE DES LISTES PAR ORDRE D'ARRIVÉE

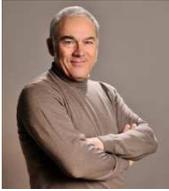
1. Liste « NOUVEAUX TERRITOIRES D'ARCHITECTES » **2**

2. Liste Résister : « Plus d'élus DpA pour défendre la profession » **4**

NOUVEAUX TERRITOIRES D'ARCHITECTES

Daniel COGNAULT

59 ans ♂



■ Société d'architecture
8, rue Louis Juttet
69 110 CHAMPAGNEAU MONTD'OR

Architecte DPLG / OD BTP
Syndicat Architectes Rhône

Elisa SORIA

45 ans ♀



■ Société d'Architecture
11 Rue de la Gare
74 000 ANNECY

Architecte DPLG

Mickaël ROSSO

35 ans ♂



■ SASU d'architecture
31, rue du Doyenné
69 005 LYON

Architecte DE HMONP

Stéphanie PERRIN CHANEL

44 ans ♀



■ Société d'architecture
38, rue général Delestraint
01 000 BOURG EN BRESSE

Architecte DPLG
Association Architectes de l'Ain

Christophe LAPERGUE

32 ans ♂



■ Libéral
«Le Village» Station de La Norma
73 500 VILLARODIN BOURGET

Architecte DE HMONP

Christine QUANTIN JALLIFIER

56 ans ♀



■ Libéral
39 route de Fontagneux
38 760 VARCES ALLIERES & RISSET

Architecte DPLG

Frédéric BOUESNARD

58 ans ♂



■ Libéral
28, Avenue des Remorets
03 600 COMMENTRY

Architecte DPLG

Emilie BERNARD

38 ans ♀



■ Libéral
16, Avenue Aristide BRIAND
15 000 AURILLAC

Architecte DPLG

Romain NEUMANN

34 ans ♂



■ SARL d'architecture
10 Avenue Virlogeux
63 200 RIOM

Architecte DPLG

Véronique BAILLE

40 ans ♀



■ co-gérante SARL architecture
5, clos du Verger
69 380 LES CHERES

Architecte DPLG

Michel ESSERTIER

55 ans ♂



■ associé SARL architectes
9 avenue Leclerc 69 007 LYON

Architecte DPLG

Huguette VERNAY

56 ans ♀



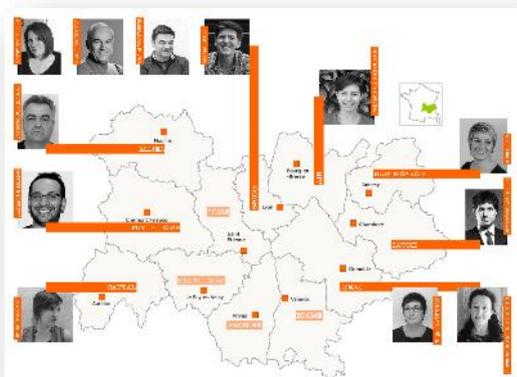
■ Libéral
1311 route de la Côte
38 320 HERBEYS

Architecte DPLG / HQE
Expert CNEAF

PROFESSION DE FOI - LISTE « NOUVEAUX TERRITOIRES D'ARCHITECTES »

Les **12** candidats de la liste :

Nouveaux territoires d'Architectes



Se mobiliseront pour les nouvelles formes d'exercices de la profession et pour repenser les études d'Architecture :

Nous nous engageons pour la maîtrise des pratiques professionnelles nouvelles : conception-réalisation, BET intégré aux agences, pratique du BIM, refonte des études, préparation des jeunes à l'international en offrant la pratique des langues étrangères appliquées au bâtiment, refonte de la HMO, pour un contenu et un diplôme unique et enfin, ouverture sur les actions de l'Ordre vers les écoles d'Architecture.

S'investiront pour que l'Architecture soit toujours d'intérêt public :

Afin de protéger notre profession et lutter pour que notre investissement intellectuel soit reconnu, nous soutiendrons notre institution qui doit bousculer l'ordre établi et affirmer avec force ses engagements. Nous porterons haut et fort la parole des Architectes auprès des différents acteurs pour faire valoir nos talents au service de tous et amplifier la diffusion de la culture architecturale vers le grand public.

Assureront l'indépendance et la juste rémunération des Architectes :

Nous nous battons pour abaisser le seuil de la loi CAP afin de garantir du travail à tous nos diplômés. En lutte contre le dumping suicidaire, avec le Conseil des Architectes Européens (CAE), nous nous engageons pour la réinstauration d'un barème. Nous utiliserons les services de nos organisations internationales (UIA), comme levier pour affirmer notre mode d'exercice professionnel en France et à l'étranger, afin de redonner à l'Architecte sa véritable place. Nous nous engageons pour la valorisation de la qualité

architecturale et pour la reconnaissance du temps nécessaire à nos études.

Développeront une meilleure formation :

Nous devons rendre la formation continue plus accessible, plus ouverte, plus souple afin de pérenniser nos compétences et nous battre pour que chacun d'entre nous puisse accéder à des formations de qualité. Nous voulons renforcer les liens avec les quatre écoles d'Architecture de notre territoire, pour que l'ordre soit plus présent pendant les différentes étapes du cursus afin d'impliquer les futurs Architectes sur les pratiques professionnelles.

Participeront à l'allègement du poids des normes :

Nous agissons pour une nécessaire refonte des normes de construction. La profusion des réglementations a saturé le champ de la conception par des exigences parfois contradictoires néfastes à la création architecturale. L'abandon de la notion de Règles de l'Art au profit de milliers de normes et règlements fait de notre métier une profession prudentielle. Notre devoir est de réagir et de lutter efficacement pour alléger ce poids normatif.

Structureront l'institution pour le futur :

L'Ordre doit être une force de proposition, un lieu de veille et d'échanges, un laboratoire d'idées, un réel outil de communication. Il doit impulser un partenariat solide et fructueux, construit avec et pour tous les Architectes, en relation avec les Syndicats et les Associations. Il doit offrir le même service à tous, renforcer les outils juridiques, accroître les dispositifs d'entraide et de solidarité et travailler sur la refonte des textes législatifs afin de protéger l'Architecte et ses métiers.

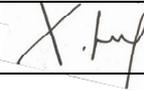
Conforteront l'équilibre des relations entre la région et tous les départements :

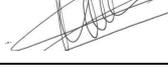
Notre liste est constituée de femmes et d'hommes d'expérience engagés pour la profession, elle est fondée sur la complémentarité des structures, la diversité des exercices professionnels, au service de l'ensemble de nos consœurs et confrères que nous intégrerons à nos actions. Réactifs et disponibles, forts de la même harmonie qui nous a animés jusqu'à présent, nous agissons sur l'avenir et la place de l'Architecte dans la société.

S'engager avec nous, pour l'Architecture et l'Architecte de demain sur un nouveau territoire, se décide aujourd'hui. Vous avez jusqu'au 12 septembre pour voter pour tous les membres de notre liste :

NOUVEAUX TERRITOIRES D'ARCHITECTES

Résister : "Plus d'élus DpA pour défendre la profession"

| | | | |
|---|---|--|---|
|  |  |  |  |
| Bruno SAINT-GERMAIN | Isabelle DIEU | Xavier FOUROT | Caroline GIRARD |
|  |  |  |  |
| 61 ans , M | 47 ans , F | | 35 ans, F |
| Libéral et associé d'une société d'Architecture | Libéral et Associée d'une société d'architecture | Libéral en EURL | Libéral en EURL |
| 32, rue de la gare | 158, route du coin | 337, Bvd Clemenceau | 6, rue de l'hôtel de ville |
| 69400 VILLEFRANCHE | 74120 MEGEVE | 63150 LA BOURBOULE | 15240 SAIGNES |
| Architecte D.P.L.G. | Architecte D.P.L.G. | Architecte D.P.L.G. | Architecte D.E.S.A. |
| DPA | DPA | DPA - Auvergne Archiform' | DPA |

| | | | |
|---|---|--|---|
|  |  |  |  |
| Sophie MARCON | Michaël LEMONNIER | Nathalie VOISINE | Johan CHAPPART |
|  |  |  |  |
| 44 ans , F | 45 ans , M | 43 ans , F | 37 ans , M |
| Libéral et Associée d'une société d'architecture | Liberal et Associé d'une société d'architecture | Liberal et Associée d'une société d'architecture | Libéral et Associé d'une société d'architecture |
| 3, place Jourda de Vaux | 32, rue de l'horloge | 1 place du verseau | 13, rue général de Miribel |
| 43120 MONISTROL | 63200 RIOM | 38130 ECHIROLLES | 69007 LYON |
| Architecte D.P.L.G. | Architecte D.P.L.G. | Architecte D.P.L.G. | Architecte D.P.L.G. |
| DPA | DPA | DPA | DPA |

| | | | |
|---|---|--|---|
|  |  |  |  |
| François PEYRARD | Anne ROUCHOUZE | Guy-Noël ROUX | Lydie JOMAIN |
|  |  |  |  |
| 48ans , M | 36 ans , F | 76 ans , M | 36 ans , F |
| Libéral et Associé d'une société d'architecture | Liberal en SCP | Exercice Libéral | Exercice Libéral |
| 12, rue Albert Thomas | 1, passage du Théâtre | 31, Impasse de Laprat | Allée du Concept |
| 38200 VIENNE | 43200 YSSINGEAUX | 26000 VALENCE | 26500 BOURG-LÈS-VALENCE |
| Architecte D.P.L.G. | Architecte D.P.L.G. | Architecte D.P.L.G. | Architecte D.P.L.G. |
| DPA | DPA | DPA | DPA - Présidente Syndicat Architectes Drôme |

RÉSISTER !

« Plus d'élus DpA pour défendre la profession »

Lors des dernières élections ordinaires en 2013, dans 10 régions différentes sur 26, 42 conseillers régionaux sur 390 sièges ont été élus sur les listes DpA. Cela ne suffisait pas ! Mais, même peu nombreux, ils se sont battus sur les thèmes de la profession de foi qui les a fait élire, et qui reste encore d'actualité.

En 2017 faisons en sorte qu'il y ait beaucoup plus de conseillers DpA élus dans les régions !

En effet, la situation de la profession s'est très nettement dégradée depuis 2013, de nombreuses agences ont licencié ou fermé, l'accès à la commande s'est réduit.

Or selon la loi de 1977, l'architecture est d'intérêt public. Si cette phrase a un sens, c'est bien parce que la mission de l'architecte est de concevoir, au travers de l'architecture, un cadre de vie auquel peut prétendre l'ensemble de la population. Peut-on défendre la place de l'architecture sans défendre la place de la profession d'architecte ? Évidemment non.

La profession est attaquée, elle doit être défendue. Cette action n'est pas corporatiste quand elle défend le droit d'exercer à la suite de l'obtention d'un diplôme délivré par l'état.

C'est pourquoi DpA défend :

- **L'indépendance de l'architecte vis-à-vis de l'entreprise, des promoteurs et des groupes financiers ;**
- **Le recours obligatoire à l'Architecte pour tout permis de construire ;** par la suppression du seuil dérogatoire à la loi de 1977. Il y va du droit à l'architecture pour tous.
- **Un barème plancher pour éviter le dumping sur les honoraires ;** dont l'application et les modalités seront à définir avec les diverses organisations représentant la profession et la Tutelle. Le barème existe dans d'autres pays de l'UE, il est revendiqué par le Conseil des Architectes d'Europe.
- **Un diplôme unique d'architecte ;** permettant l'inscription au tableau de l'Ordre (dans un cursus adapté et intégrant l'actuelle formation HMONP).
- **Le maintien et le renforcement de la maîtrise d'ouvrage publique ;** contre la privatisation de la commande publique qui tend à se généraliser avec les PPP, les contrats globaux et toutes les procédures de consultation du type « Réinventer... »
- **Le concours sur esquisse obligatoire pour tout projet public ;** en neuf et/ou en réhabilitation.
- **Une cotisation ordinale équitable.**
- **Une incitation à la formation plutôt qu'une contrainte.**
- **Une aide en vue de l'équipement BIM des agences ;** désormais imposé pour la majorité des appels à candidatures de marchés publics.

Vos élus DpA se sont engagés et s'engagent pour soutenir ces orientations et les fondements de notre profession réglementée.

DpA regrette que son appel de mars 2015 à une conférence de défense de l'architecture et de la profession unie, n'ait pas été suivi par le reste des organisations et associations professionnelles.

Une telle mobilisation permettrait de montrer aux pouvoirs publics la détermination de notre profession à se défendre et à défendre l'intérêt public.

L'Ordre des Architectes interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, n'est certes pas un syndicat mais nous estimons qu'il est dans ses attributions d'être le gardien non seulement du tableau mais aussi de valeurs vitales pour notre profession, garante de la qualité architecturale.

Les architectes comptent sur leurs instances régionales et nationales pour être moteur, avec les syndicats et les associations professionnelles, dans la mobilisation pour la défense d'une profession de plus en plus fragilisée

Les listes DPA se présentent à vos suffrages pour agir sur ce mandat au sein des ordres régionaux, et pour peser sur le Conseil National de l'Ordre des Architectes.

PROCLAMATION ET NOTIFICATION DES RÉSULTATS

Sont proclamés élus au premier tour du scrutin, dans l'ordre déterminé par le nombre de voix obtenues, les candidats ayant réuni un nombre de suffrages correspondant à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En cas d'égalité des suffrages le candidat le plus âgé est élu.

Les votes blancs ou nuls ne font pas partie des suffrages exprimés.

Le résultat du vote est affiché au siège du Conseil régional.

ÉVENTUALITÉ D'UN SECOND TOUR

Dans l'hypothèse d'un second tour, les électeurs recevront de nouveau par courrier, leurs identifiants et mots de passe ainsi que le résultat du premier tour précisant le ou les noms des conseillers élus le cas échéant, le nombre de sièges restant à pourvoir au second tour et la liste des candidats restant à élire.